

**BORDEREAU D'ENVOI**



**REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**  
1313 Route Jean Moulin  
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS  
Tél. 04 90 95 04 36  
Tél. direct 04 90 95 44 59  
Courriel : [direction@eauxtdp.fr](mailto:direction@eauxtdp.fr)

Liste des pièces adressées le 10/12/2021

à

**Monsieur le Sous-Préfet d'Arles**

<b>DESIGNATION DES PIECES</b>	<b>N°</b>	<b>DATE DES ACTES</b>
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i>  Décision modificative n°3 – budget assainissement	<u>Numéro de l'acte</u>  2021-41	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u>  25/11/2021

Fait à ST ANDIOL, le 10/12/2021  
Le Directeur administratif et financier,  
Sébastien BRIAS



**ACCUSE DE RECEPTION :**

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





République Française  
Département des Bouches-du-Rhône  
**Régie des Eaux de Terre de Provence**

Délibération du Conseil d'Administration  
Séance du 25 novembre 2021

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni ce jour, jeudi 25 novembre 2021 à 18h30 en mairie de MOLLEGES, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, GIRAUD Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, MARCON Patrick, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, PORTAL Serge, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre.

Procurations : DEVOUX Jean-Louis (procuration à PORTAL Serge), LEPIAN Jean-Louis (procuration à PAULEAU Serge), MILLET Isabelle (procuration à LUCIANI-RIPETTI Marina), MOURGUES Gilles (procuration à ONTIVEROS Christian), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques), PONCHON Solange (procuration à SEISSON Jean-Pierre).

Absents : FERRIER Pierre et TATON Robert.

Quorum : 8	Présents : 13	Suffrages exprimés : 19	Pour: 19 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 18 novembre 2021			

N° de la délibération : 2021-41
<b>Objet</b> : budget de l'assainissement - décision modificative n°3

Le Président expose à l'assemblée qu'il convient d'apporter des ajustements budgétaires au budget assainissement 2021. Il indique notamment qu'à la suite d'une observation de la Préfecture, le résultat 2019 du SIVOM DURANCE ALPILLES n'a pas correctement été reporté au budget primitif de la Régie. Les résultats 2020 des sections de fonctionnement et d'investissement ont été impactés par l'erreur initiale.

Au final, le résultat au compte de gestion 2020 aurait dû être :

Excédent de fonctionnement : 217 748,73 €

Excédent d'investissement : 664 323,68 € et non 178 855,79 € soit un différence de 485 487,89 € intégrée à la présente décision modificative.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	(1) Diminution de crédits	(1) Augmentation de crédits	(1) Diminution de crédits	(1) Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-604 : Achats d'études, prestations de services	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6062 : Produits de traitement	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135 : Locations mobilières	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551 : Matériel roulant	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>250 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>150 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6743 : Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-70613 : Participations pour assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	140 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>140 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>150 000.00 €</b>	<b>290 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>140 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	485 467.89 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>485 467.89 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	485 467.89 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>485 467.89 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>485 467.89 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>485 467.89 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>625 467.89 €</b>		<b>625 467.89 €</b>	

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président,

**VALIDE** la décision modificative du budget de l'assainissement telle que présentée par le Président.

Fait et délibéré en séance,  
A MOLLEGES, le 25 novembre 2021

Le Président,  
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au représentant de l'Etat le : 17/12/2021
Publication le : 20/12/2021

La présente dé libération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.